

Conférence de presse de Jacques Chirac à l'issue du Conseil européen de Bruxelles (25 octobre 2002)

Légende: Le 25 octobre 2002, à l'issue du Conseil européen de Bruxelles, Jacques Chirac, président de la République française, détaille les principaux résultats relatifs à la réforme de la politique agricole commune (PAC).

Source: Conseil européen - Conférence de presse du président de la République M. Jacques Chirac (Bruxelles, 25 octobre 2002). [EN LIGNE]. [Paris]: Ministère des Affaires étrangères, [22.06.2005]. Disponible sur <http://www.doc.diplomatie.gouv.fr/BASIS/epic/www/doc/DDW?M=2&K=933822466&W=DATE+%3D+%2725.10.2002%27+ORDER+BY+DATE/Descend>.

Copyright: (c) Ministère des Affaires étrangères de la République française

URL:

http://www.cvce.eu/obj/conference_de_presse_de_jacques_chirac_a_l_issue_du_conseil_europeen_de_bruelles_25_octobre_2002-fr-52bb7580-5d4d-4612-b9bb-2ee06671fa6f.html

Date de dernière mise à jour: 05/09/2012

Conseil européen – Conférence de presse du président de la République M. Jacques Chirac (Bruxelles, 25 octobre 2002)

[...]

Alors, le problème le plus difficile à régler était évidemment le problème financier, le volet financier et agricole, et nous avons eu des discussions qui n'étaient pas faciles, d'abord pour mettre au point une position commune entre la France et l'Allemagne.

Chacun sait que nous avons des approches très éloignées à cet égard entre Allemands et Français, qu'il fallait donc faire preuve à la fois d'imagination et de volonté. L'Allemagne, pour l'essentiel, considérait ou considère que sa participation financière est excessive et qu'elle est due notamment à l'ampleur des dépenses agricoles et, donc, ce que je peux comprendre bien entendu, son ambition était de réduire les dépenses et tout particulièrement, puisque c'était l'objet de nos délibérations, les dépenses agricoles. La France avait une position tout à fait différente parce qu'elle a des intérêts qui ne sont pas les mêmes et, en particulier, était très attentive à ce que les décisions prises à Berlin, à tous égards, soient respectées et qu'après Berlin soit garantie, dans un contexte qui devra être naturellement défini, avec des réformes qui devront être élaborées, soit garantie une dépense globale agricole qui soit conforme aux ambitions d'une agriculture dynamique et surtout d'une position exportatrice de l'Europe dans les années qui viennent.

Nous avons évoqué cette affaire avec le chancelier et le ministre allemand et le ministre français des Affaires étrangères, dans la forme dite "Blaesheim", à Paris, il y a de cela une huitaine de jours. La période n'était pas très bonne pour ces discussions parce que le chancelier était très occupé par l'élaboration de l'accord politique destiné à conduire au gouvernement de coalition entre le SPD et les Verts. Et, donc, nous avons fait des propositions, nous les avons confirmées par écrit il y a deux ou trois jours et nous nous sommes réunis hier à quatre heures avec le chancelier et les deux ministres des Affaires étrangères pour, à la fois, affirmer que nous ne pouvions pas ne pas avoir un accord et que, donc, il fallait qu'il y ait un accord, et pour définir les termes de cet accord, la France ayant clairement indiqué qu'elle comprenait la volonté de diminution de la dépense exprimée par l'Allemagne et l'Allemagne ayant affirmé qu'elle comprenait les préoccupations particulières de la France, et notamment sa volonté de voir appliquer Berlin, tout Berlin et rien que Berlin, jusqu'en 2006.

Nous sommes donc, sur ces bases, arrivés à un accord que vous connaissez, dont on vous a dit un mot hier soir en détail, je crois que le ministre a fait un point de presse, qui vous a indiqué l'ensemble des modalités de cet accord. Et nous nous en sommes tenus à cet accord.

Alors, naturellement, il a fallu ensuite l'évoquer à Quinze. Une chose était un accord à deux et une autre chose était un accord à quinze. La présidence, là encore, a été tout à fait remarquable pour présenter les choses de telle sorte qu'on arrive à un accord. Les règles du jeu de la Politique agricole commune ne seront donc pas modifiées jusqu'en 2006, je veux dire que, naturellement, les engagements pris à Berlin sur les discussions à conduire sur un certain nombre de sujets particuliers ou de produits particuliers se feront normalement et conformément à ce qui est déjà engagé, et ce qui est dans l'article 22 de l'Accord de Berlin, mais ces accords seront respectés. Et donc il n'est pas question qu'il y ait une modification de la Politique agricole commune en 2003, ce qui ne nous empêchera pas, naturellement, cela va de soi, de discuter pour voir ce qui devrait être fait au lendemain de 2006.

D'autre part, pour ce qui concerne la proposition de la Commission qui posait problème à nos amis allemands, à savoir ce qu'on appelle l'entrée en puissance des pays candidats au titre des subventions agricoles, ce processus a été adopté conformément aux propositions de la Commission. Vous savez qu'actuellement nous avons des dépenses agricoles qui sont sensiblement inférieures au plafond qui avait été arrêté à Berlin et que nous avons décidé que les dépenses agricoles en 2007 seraient plafonnées, c'est-à-dire stabilisées, ce qui était quelque chose à quoi nos partenaires allemands tenaient beaucoup, la plupart de nos partenaires aussi d'ailleurs, et ce à quoi nous n'étions pas du tout hostiles. Mais elles sont stabilisées à un niveau qui nous paraît convenable, c'est-à-dire à partir non pas des dépenses réelles qui sont, je le répète, inférieures mais du plafond arrêté à Berlin. Il y aura d'une part ce plafond plus, bien entendu, les dépenses

afférentes aux dix pays entrants avec une augmentation de 1% par an au titre de l'inflation, qui sera probablement supérieure. Le chiffre initial, je ne vous le cache pas, était un peu plus élevé mais l'accord final de nos amis hollandais a exigé que nous ramenions ce chiffre à 1% au titre de l'inflation et donc c'est cette somme qui, je le répète, est nettement supérieure à ce que de toute façon nous dépensons actuellement, qui est le plafond garanti pour la période 2007-2013. Voilà en gros l'accord que nous avons passé d'abord avec nos amis allemands et ensuite avec l'ensemble de nos partenaires. Et, pour ce qui me concerne, j'ai considéré que cet accord était pour nous un bon accord.

[...]

Voilà en gros les décisions qui ont été prises et je suis tout prêt à répondre à vos questions.

Q - Monsieur le président, dans la maîtrise des dépenses après 2006, vous aviez souhaité une meilleure maîtrise, aussi, des dépenses non agricoles. Et, là-dessus, vous n'avez pas été suivi ? Ou jusqu'à quel point l'avez-vous été ?

R - Il est tout à fait évident que la maîtrise des dépenses doit concerner l'ensemble des dépenses. Et l'ensemble des dépenses, cela veut dire pour l'essentiel, en dehors des dépenses agricoles, les dépenses relatives aux fonds structurels et les dépenses particulières, la plus importante étant le chèque britannique dont chacun voit bien qu'il n'a plus aujourd'hui la signification qu'il pouvait avoir lorsqu'il a été décidé et qu'il conduit à une situation particulièrement choquante puisque, grâce à ce chèque britannique, qui date, je ne sais pas, de 15 ans, grâce à ce chèque britannique, l'Angleterre va être dispensée de payer les deux tiers des dépenses dues à l'élargissement. Ce qui est évidemment une situation qui n'est pas convenable et que rien ne justifie.

J'ai donc indiqué que, naturellement, la maîtrise des dépenses devrait être une maîtrise globale. Je n'ai pas besoin de vous dire que nos partenaires allemands ont abondé dans ce sens. Tout le monde en a pris conscience, tout en remarquant que ce n'était pas aujourd'hui, où l'on parlait de la dépense agricole, que l'on pouvait traiter les autres dépenses, si ce n'est par une révision en baisse de la dépense structurelle prévue pour les pays entrants. La Commission avait proposé 25 milliards et demi, si j'ai bon souvenir, qui ont été ramenés à 23 au titre, précisément, de cette maîtrise des dépenses. Mais c'est à partir de maintenant la maîtrise des dépenses structurelles et aussi des dépenses exceptionnelles du type du chèque britannique qui doit faire l'objet d'une étude.

Je l'ai d'ailleurs dit hier, puisque j'ai eu un entretien bilatéral avec le Premier ministre britannique, et je lui ai dit que, de toute façon, à partir de 2006, il fallait bien qu'on revoie, en tous les cas qu'on ait discuté et que l'on revoie cette affaire du chèque britannique. Je ne préjuge pas des résultats mais il est évident qu'on doit revoir cette affaire qui, de mon point de vue, n'est plus justifiée. Mais, enfin, je ne tiens pas à préjuger.

[...]